


# Proposition **de formation** DES CIDFF PACA



2025

**CIDFF**

**Qualiopi**   
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été  
délivrée au titre de la catégorie :  
**ACTIONS DE FORMATION**

**ORGANISME**  
**de**  
**FORMATION**

**Amina BAAZIZ**  
Chargée de formation régionale  
[formation@cidffpaca.fr](mailto:formation@cidffpaca.fr)

# Accompagnement à l'insertion socio-pro des femmes étrangères

## Pratiques et postures d'accompagnement

La réussite de l'installation des primo-arrivant.e.s en France repose, entre autre sur leur compréhension et sur leur positionnement dans ce nouveau cadre juridique, administratif, social, économique et culturel. Par ailleurs, il est indispensable que les professionnel.le.s intègrent les spécificités de ces publics dans leur accompagnement ; analyser et prendre en compte les freins, les besoins et les réalités des personnes leur permettra ainsi d'agir plus efficacement.

### OBJECTIFS

- Connaître les fondamentaux en droit du travail pour mieux accompagner les femmes étrangères à l'emploi
- Identifier les freins et les leviers à l'insertion sociale et professionnelle spécifiquement rencontrés par les femmes étrangères
- Construire un projet social et/ou professionnel adapté en tenant compte du parcours de vie en France et à l'étranger
- Intégrer les approches de genre, interculturelles et les spécificités du parcours migratoires dans la démarche d'accompagnement socio-professionnel des femmes étrangères

### CONTENU

- Les bases en droit du travail : cadre juridique, exécution du contrat de travail
- Les freins spécifiques à l'insertion sociale et professionnelle des femmes (équilibre et organisation et articulation des temps, diversification des choix...) ; et femmes étrangères
- Influence des représentations et des stéréotypes dans le processus de discriminations multifactorielle

### MODALITÉS

Présentiel 5 à 15 stagiaires

- **modalités pédagogiques** : apports théoriques, exercices pratiques
- **modalités d'évaluation** : auto-évaluation
- **remise** : documentation, fiche réflexe et attestation de formation



**INTERVENANT·ES**

JURISTE et  
CHARGÉ·E DE MISSION



Acteur·rices de l'action sociale et de l'accès aux droits



Pas de pré-requis



13 & 14 JANVIER 2025



2 JOURS/14 HEURES



CRESS : 2 Pl. Félix Baret, 13006 Marseille



Nous contacter pour toute situation de handicap

# Nos tarifs

Ces propositions tarifaires intègrent les temps d'ingénierie pédagogique, les frais de déplacement des formatrices-teurs en région PACA, ainsi que la coordination régionale.

Les frais des stagiaires sont à leur charge ou celle de leur employeur.

Proposition inter-entreprises

Désignation	Durée	Coût* par jour	TOTAL
Accompagnement à l'insertion socio-pro des femmes étrangères	14 heures 2 jours	300 €	600 €

Notre organisme de formation est certifié QUALIOPFI au titre de la catégorie : action de formation.

Nos formations peuvent être prises en charge dans le cadre des fonds publics de la formation professionnelle.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.



Coordination administrative  
[formation@cidffpaca.fr](mailto:formation@cidffpaca.fr)

\*Non soumis à TVA

# Nos conditions générales de vente

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Demande de devis au minimum 2 mois avant le démarrage de la formation
- Après la validation du devis, une convention est établie mentionnant les dates, le lieu, les formateurs / formatrices et les modalités pratiques
- Un bulletin d'inscription sera envoyé au plus tard 4 semaines avant le démarrage
- Une convocation sera transmise aux stagiaires inscrit·es

## MODALITÉS D'ANNULATION

### A l'initiative de la FR-CIDFF

La FR-CIDFF se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation lorsque le nombre de participant·es n'est pas suffisant pour assurer de bonnes conditions pédagogiques ou si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent. Cette décision est communiquée aux stagiaires ou à la structure au plus tard 8 jours avant le début de la formation, sauf cas de force majeure.

En cas d'annulation à son initiative, la FR-CIDFF ne facturera aucun frais, mais ne sera tenue responsable des frais engagés par les participant·es.

### A l'initiative de l'employeur ou des stagiaires

Les frais pédagogiques seront remboursés à 100 % si l'annulation est communiquée à l'organisme de formation 1 mois avant le début de la formation.

Toute annulation de stage, par l'entreprise ou l'institution bénéficiaire entraîne le versement de :

- 20% des frais de facturation, si l'annulation a lieu moins d'un mois avant le démarrage de la formation
- 50% des frais de facturation, si l'annulation a lieu moins de 8 jours avant le démarrage de la formation
- 100% des frais de facturation, en cas d'absence non motivée par un cas de force majeure au début ou en cours de formation

Ces indemnités sont destinées à couvrir les frais d'organisation déjà engagés.

## MODALITÉS DE PROTECTION DES DONNÉES

Les données récoltées sur les stagiaires se limitent aux informations légitimement nécessaires à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions de formation ainsi qu'à des fins statistiques. Les stagiaires peuvent demander l'accès à leurs informations et demander leur effacement :

[dpo@cidffpaca.fr](mailto:dpo@cidffpaca.fr)

Notre Charte RGPD est disponible sur notre site internet :

<https://paca-fr.cidff.info/in-formations/formations/>